

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la St-Etienne du vendredi 15.03.2019 à 20h00 Salle Bourgeoisiale de Granges

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal du 23 mars 2018
3. Comptes 2018
4. Rapport des vérificateurs de comptes
5. Rapport du Président
6. Echange avec la Municipalité
7. Divers

Julien Constantin, président de la société, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'aux autorités Municipales représentées par

M. Olivier Salamin Vice-président de la commune, M. Pierre-Alain Vianin Conseiller communal et M. Anthony Lamon Conseiller communal, Mme Caroline Roh-Toffol, Conseillère générale ainsi qu'aux autorités Bourgeoisiales représentées par M. Cédric Pugin Président, ainsi qu'aux représentants de la paroisse et des sociétés locales.

Julien Constantin excuse M. Pierre Berthod, Président de la commune, qui ne peut être présent ce soir suite à un décès dans sa famille.

Un moment de recueillement est observé en mémoire des membres disparus durant l'année écoulée.

Personne ne désirant modifier l'ordre du jour, Julien Constantin passe donc au point 1.

1 Contrôle des présences

La liste circule dans la salle. 54 membres sont présents.

Sont excusés : Pierre Berthod, président de la Commune de Sierre, Francine Zufferey, présidente de la fanfare, Christine et Gabriel Balet, Valérie Constantin-Romailler, Isabelle Salamin, Bertrand Favre, Evelyne et Giovanni Ricciardi, Leaticia et Pascal Mathier, Véronique et Yannick Pannatier, Johanna et Jean-François Favre, Gérald Romailler, Grégory Romailler, Paul Constantin, Rémy Constantin, Patricia et Armand Freysinger, Sophie Gard, Philippe Evequoz.

2 Approbation du procès-verbal du 23 mars 2018

Le procès-verbal 2018, mis à disposition des membres dès 19h30 et disponible sur le site internet, est approuvé à l'unanimité.

3 Comptes 2018

En l'absence de la caissière, Sophie Cachot présente le bilan de la comptabilité 2018 :

Capital au 31.12.2017	CHF	51'557.94
Capital au 31.12.2018	CHF	48'761.45
Bilan de l'exercice au 31.12.2018 : perte de	CHF	-2'796.49

Détails sur diverses rubriques :

Carnaval 2018 - investissement	CHF	2'074.90
St-Nicolas 2018 - investissement	CHF	996.40
Fête du Village - apport	CHF	1'218.75
Cotisation des membres - apport	CHF	4'325.00

En 2018, le comité a choisi d'envoyer la convocation à l'assemblée générale avec mention du no. IBAN pour le paiement de la cotisation, dans le but de rationaliser les frais bancaires ce qui a conduit à un nombre important de non-paiement des cotisations. Les bulletins de versement ont été remis avec les dernières cotisations.

Julien Constantin remercie Sophie Cachot pour la lecture des comptes et Sophie Gard pour la tenue de la comptabilité de la société et passe la parole à Stéphane Romailier, vérificateur des comptes.

4 Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été révisés par MM Stéphane Romailier et Paul-Henri Emery. Ces derniers félicitent la caissière pour la minutie de son travail. Les comptes sont approuvés par l'assemblée avec décharge à la caissière et aux vérificateurs.

Julien Constantin les remercie pour leur travail.

5 Rapport du Président

Julien Constantin remercie le comité pour l'excellent travail accompli durant l'année. Il constate que la transition s'est très bien déroulée et que l'équipe est motivée et prête à s'investir pour le bien du village.

Il rappelle les buts de l'association, le

- le maintien et l'animation des traditions,
- la promotion des intérêts culturels et économiques,
- le développement des liens d'amitiés et de solidarités entre les habitants.

Il énumère les évènements déroulés en 2018, théâtre Baladingues, Fête Villageoise, le défilé et la pasta party de Carnaval. Tout s'étant bien déroulé avec la présence de toutes les générations.

Il explique qu'en 2018, un groupe d'aînés a été mis sur pied avec la collaboration de ProSenectute et la commune de Sierre. Le but étant de favoriser la rencontre entre les habitants. L'objectif a été atteint avec la participation de 30 à 40 personnes lors des repas organisés au Club House du Tennis par Claudine et Michel Siegenthaler, épaulé par Jean Constantin pour les transports. Toutes ces personnes sont remerciées pour leur engagement.

Il ajoute qu'une nouvelle sous-commission verra le jour en 2019 sous le nom « Familles Tapagoilles ». Elle s'adressera aux familles du village et organisera durant l'année, des activités et conférences.

Il revient sur la dernière assemblée où il a été fait part de la reprise du Granges Mémento. Malheureusement, suite à un désistement, le projet est tombé à l'eau. Le comité est toujours à la recherche de personnes voulant reprendre l'édition de ce memento.

Il conclut qu'il est réjouissant de voir que Granges est tout sauf une cité dortoir car les habitants ont la volonté de créer de véritables liens. Vu les projets de fusions qui se dessinent, les buts de l'association inscrits il y a 45 ans sont toujours d'actualité.

6 Echange avec la Municipalité et réponses aux questions

Julien Constantin explique que les questions des citoyens sont regroupées et transmises à la commune avant cette assemblée afin que des réponses soient données. Il donne la parole à M. Olivier Salamin, Vice-Président de la commune.

M. Olivier Salamin excuse M. Pierre Berthod et fait part de leur plaisir à participer à ses rencontres citoyennes.

Il ajoute vouloir améliorer la transmission des informations quant à ces questions souvent technique en les rendant accessible à tous plus facilement.

6.1 Point de situation sur les transports jusqu'à Granges (bus, trains) – M. Olivier Salamin

Le service cantonal de la mobilité a imposé à l'exploitant (Bus Ballestraz) que la ligne rive gauche soit splittée en deux.

La cadence en direction de Sierre est de 30 minutes dans les heures de pointes et de 1h le reste de la journée. La cadence en direction de Sion est à l'étude pour une mise en œuvre encore en 2019.

Concernant la gare CFF, elle n'apparaît pas dans le crédit d'aménagement 2035. Il est ajouté que seulement 7 nouveaux arrêts sont prévus dans toute la Suisse.

Réponse écrite de la Commune :

Le Canton a imposé à l'exploitant actuel un splitting de sa ligne rive gauche Sierre-Sion comme cela a été prévu dans le cadre du réseau d'agglomération. La cadence en direction de Sierre devrait être d'une demi-heure en heure de pointe et d'une heure durant les heures creuses. Pour la direction Sion, le Canton étudie une option via la rive droite. Ces modifications devraient être mises en œuvre en décembre 2019. Pour ce qui concerne la réouverture de l'arrêt CFF de Granges, elle n'apparaît malheureusement pas dans les mesures intégrées au crédit d'engagement pour l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire au niveau suisse. Ces éléments ont été validé par le Conseil des Etats et doivent encore être soumis au Conseil National. Il convient de relever que seuls 7 nouveaux arrêts sur le réseau des CFF sont intégrés dans ce programme pour toute la Suisse. Affaire à suivre

6.2 Point de situation sur l'idée lancée pour un téléphérique entre Granges et Lens (récente ouverture du Skate Park l'Alaïa Chalet à Lens) – M. Olivier Salamin

La commune de Lens est à l'initiative de ce projet. La commune de Sierre a été approchée et est d'accord d'ouvrir une réflexion sur la faisabilité. La commune de Lens est chef du projet. Un tel projet prend des années à être réalisé.

Réponse écrite de la Commune :

La Commune de Lens a demandé avec l'accord de la Commune de Sierre, l'inscription du projet de télécabine Granges-Lens dans le plan directeur cantonal. L'installation projetée doit être inscrite dans la fiche de coordination D6 intitulée « Infrastructures de transport public par câble » en catégorie « coordination en cours ». En clair, les communes concernées comme le Canton sont d'accord d'ouvrir une réflexion sur cette liaison et des études plus poussées devront être lancées sous la conduite de la Commune de Lens.

6.3 Ecole de Granges : point de situation sur les travaux – M. Olivier Salamin

La nouvelle école de Granges est en fonction depuis janvier 2019. Des travaux sont encore prévus durant le 1^{er} semestre 2019, surtout sur l'aménagement extérieur. Concernant les marquages des rues

adjacentes, une mise à l'enquête a été déposée en novembre 2018 et la commune est toujours en attente de l'autorisation.

Quid place de parc / de décharge près de l'école ?

Il est prévu le marquage de 3 places de dépôt au niveau de la crèche avec un système de vignette qui sera à mettre en place. Du mobilier urbain pour le parage de vélo et de trottinette pour les enfants sera également mis en place.

Zone 20km/h est-elle à l'ordre du jour dans le village ?

La pertinence de cette zone n'est pas démontrée au niveau des passages de piéton sur la journée. Une nouvelle étude pourrait être menée vu les nouvelles infrastructures du secteur. Le marquage déposé à l'enquête est basé sur la zone 30km/h actuelle.

Œuvre d'art ?

L'œuvre a été refusée au niveau de sa réalisation et sera refaite durant la période de Pâques.

Julien Constantin intervient et demande pourquoi refaire l'œuvre qui a été refusée et qui n'est pas forcément adaptée à une cour d'école où les enfants y sont pour « jouer ».

Olivier Salamin répond que c'est un choix qui a été fait avec un jury face à plusieurs projets d'artiste. L'œuvre lie culture et éducation. Il ajoute que les enfants pourront y jouer dessus.

Serait-il possible marquage de zone de jeux dans la cour d'école ?

Pierre-Alain Vianin intervient en disant qu'à l'école de Borzuat, il n'y a pas de marquage au sol spécifique ce qui ne pose pas de problème aux enfants pour jouer par exemple au foot.

Rénovation de l'ancien bâtiment

Suite aux travaux de la nouvelle école, une étude est maintenant menée pour la rénovation de l'ancien centre scolaire.

Enfin, il est ajouté que l'inauguration officielle aura lieu le 19.06.2019 dernier jour de l'année scolaire.

Réponse écrite de la commune :

Actuellement, si l'école est en fonction depuis janvier 2019, il reste encore quelques travaux, dont les aménagements extérieurs, qui nous occuperont durant le premier semestre de cette année. Un plan d'aménagement comprenant les marquages, signalisations, etc. a été déposé à l'enquête publique le 30 nov. 2018. Nous sommes toujours dans l'attente de l'autorisation par le Canton nous permettant de passer à la phase réalisation. Trois places de dépôt sont prévues pour la Crèche/UAPE, fonctionnant avec un système de vignettes. Plusieurs emplacements sont prévus pour le parage des vélos et trottinettes. Les marques au sol et signalisation pour les routes adjacentes sont rétablies à la situation d'avant le chantier de l'école, conformément à la zone 30 actuellement en place sur toute la traversée du village. L'opportunité d'installer une zone 20km/h n'est pas démontrée pour l'heure notamment en termes de densité des passages de piétons durant l'ensemble de la journée, mais la Commune demeure attentive au développement de la zone et de son usage.

Qu'en est-il de la fameuse « œuvre d'art » dans la cour d'école ? Serait-il possible d'avoir des marquages au sol dans la cour de l'école en lieu et place de l'œuvre d'art (terrain de foot par exemple) ?

La réalisation de l'œuvre d'art durant l'été 2018 a été refusée en raison de la qualité désastreuse des travaux de mise en œuvre. Ceux-ci seront refaits durant les vacances de Pâques 2019. Cette œuvre est incompatible avec d'autres marquages de sol.

6.4 Information à la population déchetterie UTO – M. Olivier Salamin

Un tout ménage a été distribué avec les informations en relation avec la déchetterie UTO. La commune est consciente du trajet supplémentaire mais estime que c'est un inconvénient moindre face aux avantages qu'apporte cette déchetterie.

- Horaires étendus sur 6 jours
- Enregistrement des apports (respect de pollueur/payeur)
- Installations déjà existantes (coût d'investissement)

- Acceptation des déchets spéciaux
- Un coût d'exploitation moindre (en 2018, le coût est de CHF60.— par habitant. En 2019 selon les premiers chiffres transmis par « UTO » le coût à prévoir est de CHF35.— par habitant)

Selon Stéphane Ravaz de l'Uto, les 3 semaines de janvier ont été marquées par des temps d'attente important. Cela est dû au fait qu'il n'y avait pas de scanner automatique de code barre. Depuis des lecteurs ont été installés et l'attente est fortement réduite.

Les samedis ne sont pas problématiques et les attentes sont égales aux autres déchetteries. Les ouvertures tardives le mardi et jeudi permettent d'éviter ces attentes.

Réponse écrite de la Commune :

A fin décembre 2018 un tout-ménage informait les concitoyen(ne)s de Granges des changements liés au déplacement de la déchetterie des Etreys au site de l'UTO à Uvrier. Si pour une majorité de Grangard(e)s, la durée du trajet à la nouvelle déchetterie de l'UTO est plus longue que pour se rendre aux Etreys, cette dernière n'excède pas 4 minutes. Ce léger inconvénient est largement compensé par les avantages suivants :

- Horaires d'ouverture étendus sur 6 jours et sur plus de 46 heures par semaine en lieu et place de 2.5 jours (17 heures par semaine) pour les Etreys,
- Enregistrement des apports selon le principe du pollueur-payeur en conformité avec l'article 32 a de la LPE,
- Installations existantes sur le site de l'UTO évitant de lourds investissements aux Etreys dans une zone difficilement extensible.
- Acceptation des déchets spéciaux durant toute l'année et non pas uniquement lors de la collecte annuelle organisée au printemps,
- Réduction des coûts d'exploitation grâce à la mise en place de collaborations et de synergies intercommunales.

En 2018 les coûts par habitants aux Etreys s'élevaient à près de CHF 60.-. Les chiffres fournis par l'UTO mettent en évidence un coût moyen annuel par habitant n'excédant pas CHF35.-,

6.5 Rhône 3 – M. Olivier Salamin

Les travaux annoncés par l'office cantonale du Rhône sont prévus en 2 parties. Une partie technique de renforcement des digues et une partie d'équilibrage de la nature.

La partie technique consiste en la pose de palplanches de 12 mètres directement dans les digues existantes. La partie d'équilibrage de la nature sera en amont et en aval de Granges. La route longeant la rêche sera déménagée. Les travaux préparatoires débuteront dès mars 2019, la pose des palplanches durant les mois d'août à décembre 2019 et l'équilibrage de la nature au printemps 2020.

Les berges du Rhône ne seront pas accessibles durant les travaux de pose de palplanches. Une signalétique sera mise en place pour dévier le trafic cycliste et piéton des berges.

Joel Roh intervient et donne les précisions suivantes.

Les terrains touchés par la correction du Rhône appartiennent à la bourgeoisie et sont concernés par l'équilibrage naturel.

Un terrain se trouve vers la gouille à proximité du manège, la route sera déplacée de l'autre côté du canal de la rêche et le canal aura un cours d'eau sinueux dans le style du canal à proximité du lac de la Brèche.

Un terrain se trouve face à Happyland, le cours du canal sera modifié pour le rendre plus sinueux.

Le terrain face à l'Hohoho sera utilisé pour stocker le matériel nécessaire à la mise en place des palplanches. Les digues seront renforcées en direction de Sion. L'accès aux digues sera marqué et modifié durant les travaux. La route se trouvant à l'arrière du couvert du Foulon et remontant sur la digue sera également fermée.

Réponse écrite de la Commune :

Les travaux annoncés par l'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3) pour la mesure anticipée de Granges sont décomposées en deux parties :

- Une mesure technique de renforcement de la digue par mise en œuvre d'un rideau de palplanches (profondeur 12m), dont l'axe se situe sous la route de digue (avec quelques variations localement). Ces travaux nécessitent des élagages et quelques coupes.

- Une mesure d'équilibrage nature comprenant un secteur aval et un secteur amont, consistant en l'aménagement nature de la Rèche (élargissement) et de l'étang de Lietin. En particulier la route longeant la Rèche (secteur amont) sera déplacée sur l'autre rive. Ces travaux nécessitent des travaux de coupe importants.

Les travaux préparatoires, élagages et coupes auront lieu en mars. Les travaux de la mesure technique (palplanches) se dérouleront d'août à décembre 2019 et ceux de la mesure d'équilibrage nature devrait démarrer en juillet pour s'achever au printemps 2020.

Ces chantiers seront dirigés par l'OCCR3 et la commune en profitera pour améliorer la route d'accès au manège.

6.6 Carrefour Granges gare – M. Olivier Salamin

Ce carrefour voit une route secondaire déboucher sur une route principale de plaine. Le service cantonal de la mobilité a mené une étude sur ce carrefour. L'aménagement d'un giratoire à 3 branches n'est pas adéquat en vue du trafic, de la géométrie des lieux et du coût de l'investissement. Il y a également un problème de hiérarchie des routes, le rond-point privilégierait la route secondaire sur la route principale.

Les accidents sont principalement dû à des refus de priorité et ce généralement pour les véhicules provenant de Sion et donc pas venant de la route secondaire.

Joel Roh intervient et fait part que ce carrefour a été modifié à de nombreuses reprises mais cela n'a jamais rien apporté. Il fait part également qu'à une reprise des enfants du bus scolaire ont été déposés par un chauffeur sur le bord de la route avec comme indication de rentrer à pied chez eux.

La commune prend note de cette dernière remarque et va sensibiliser l'entreprise de transport.

Réponse écrite de la Commune :

Le carrefour en question voit la route cantonale secondaire N°48 Granges-Ollon aboutir sur la route principale de plaine T9. Il y a quelques années, le service cantonal de la Mobilité (qui s'appelait encore services des routes et cours d'eau) a procédé à une étude de trafic sur ce carrefour.

Celle-ci a conclu que le réaménagement de ce dernier en giratoire à trois branches n'était pas adéquat en raison notamment des flux de trafic principaux aux heures de pointe, de la géométrie à disposition pour la création de l'assiette complète du rond-point et des coûts élevés à investir. La hiérarchie du réseau routier entre route principale de Plaine (T9) et route secondaire de montagne (RC 48) ne permet en outre pas de favoriser un axe secondaire au détriment de la route principale.

Finalement l'analyse de la majorité des accidents démontrent qu'ils découlent clairement du non-respect des priorités (principalement dans la direction Sion-Lens) et non de problèmes liés à la géométrie routière.

6.7 Travaux rue des remparts – M. Olivier Salamin

Une instabilité a été constatée sur la rue des Remparts. Des vestiges des remparts se trouvent en contrebas de la route. La réalisation d'un mur de soutènement endommagerait ces remparts. Des recherches sont en cours pour trouver une solution permettant de sauvegarder ces vestiges. Les surcoûts pour de tels travaux sont énormes. Décision prise de réduire le trafic en réduisant la largeur de chaussée.

Une mise à l'enquête sera déposée.

Réponse écrite de la Commune :

Les instabilités constatées sur la rue des remparts a conduit depuis plusieurs années à réduire la largeur utilisable de la chaussée. En contrebas de cette route se situe les vestiges du rempart du bourg médiéval de Granges.

L'état de conservation de ce mur en fait un témoin majeur de l'histoire locale. Là où la réalisation d'un ouvrage de soutènement standard aurait été réalisé en l'absence de cet élément, nos services ont depuis des années cherché une solution adéquate, en collaboration avec les spécialistes cantonaux ainsi qu'avec M. Andenmatten, archéologue du Vieux-Granges.

Les surcoûts qu'occasionneraient les travaux spéciaux nécessaires à une construction qui permettrait le maintien de ce mur médiéval, font finalement privilégier la solution la plus pragmatique qui consistera à limiter l'accès sur la Rue des remparts et d'y condamner la moitié sud de la chaussée afin de préserver ces vestiges. Cette solution aurait comme grand avantage de favoriser la mobilité douce (vélo et piétons) sur cet axe en y interdisant le passage de tous les véhicules à moteur.

Ces adaptations doivent encore être validées par le Conseil municipal et, le cas échéant, feront l'objet d'une mise à l'enquête.

6.8 Ponts sur canal – M. Olivier Salamin

Deux ponts sont concernés par cette question : la passerelle se trouvant devant la colline de Pinstset et le pont à l'entrée du village.

Concernant la première, il s'agit d'une passerelle à vocation de loisir créant un raccourci. Les franchissements officiels sont à 200 et 300 mètres en aval et amont. Des travaux suivront une étude qui sera faite en 2019 pour la rénovation du pont et la pose de mains courantes. Si le coût devait être trop élevé, le pont serait supprimé.

Concernant la seconde, lors de sa construction les mains courantes horizontales correspondaient aux exigences qui sont encore admises aujourd'hui. La rénovation des mains courantes est coordonnée à des travaux plus importants de rénovation. Rien n'est donc prévu pour l'instant.

Réponse écrite de la Commune :

La passerelle en bois enjambant le canal depuis la Route de Pintset à la hauteur de la Cave du domaine des Muses, accueille un cheminement pédestre du réseau de loisirs. Elle permet une traversée en « raccourci » car les franchissements officiels du Canal Neuf se situent à 200m en amont et à 300m à l'aval. Après examen, il apparaît que sa pourtrason nécessite une intervention. Nos services programmeront donc une mise à niveau durant le courant de l'année 2019 avec pose de mains courantes. Si les coûts de cette remise en état s'avèrent disproportionnés, son maintien sera peut-être remis en cause.

Pour l'autre pont qui nous a été indiqué à l'entrée Nord du vieux Village, nous ne comprenons pas l'élément qui fait problème. Les barrières construites à l'époque avec deux lisses horizontales correspondaient aux exigences lors de leur construction et sont encore admises de nos jours dans certaines conditions comme ici. Sur l'ensemble de la Commune un changement systématique de ces anciennes barrières qui ont servis à satisfaction jusqu'ici n'est pas prévu et se fait de manière coordonnée lors de travaux plus importants. Elles sont alors remplacées par des barrières à barreaux verticaux comme cela a été fait sur la route du Canal-Neuf.

6.9 Sentier Napoléon – M. Olivier Salamin

Trois raisons principales ont mené à une déviation du trajet du chemin de Napoléon :

- un affaissement a eu lieu en raison de l'exploitation de la carrière de gypse,
- un effondrement progressif d'un mur de soutènement en pierres est visible depuis 2015,
- un éboulement s'est produit plus à l'est.

Tous ces éléments montrent que la sécurisation de ce chemin pour les randonneurs n'est pas garantie. Il serait onéreux et non efficient de mener des travaux permettant la sécurisation de ce chemin. De plus, le chemin faisant partie des chemins historiques ceci augmenterait le coût des

travaux. La commune n'est également pas seule propriétaire des terrains qui sont divisé entre Regips, la Commune de Sierre et des privés.

Pour ces raisons, une pérennisation de la déviation actuelle est prévue en partenariat avec la commune de Lens et Val Rando.

Réponse écrite de la Commune :

Le chemin du vignoble serpentant dans le coteau de St-Léonard à Vaas comporte plusieurs zones problématiques :

- un éboulement en contrebas du chemin a eu lieu en 2014 plus ou moins au-dessus de l'accès routier à la ZI de Mangold ;
- un effondrement progressif d'un mur de soutènement en pierre se développe depuis 2015 dans la partie est de la carrière de gypse ;
- des fissures sont apparues depuis plus d'une année sur cette même partie du chemin ;
- un important éboulement a eu lieu récemment à l'accès est de ce chemin sous la route cantonale RC 50.

Tous ces éléments mettent clairement en péril la sécurité des utilisateurs et des randonneurs. Le traitement isolé de chaque problème n'est pas envisageable car trop onéreux et peu efficient. En effet la dissolution du gypse est à l'origine de la majorité de ces phénomènes. Or la présence de cette roche est avérée dans le sous-sol de cette zone et donc l'apparition d'autres instabilités de plus ou moins grande ampleur n'est pas à exclure.

Pour corser le tout il faut préciser que la propriété foncière du linéaire de ce chemin pédestre est partagée environ en trois tiers entre la commune de Sierre, Rigips et des propriétaires privés.

Et in fine ce chemin étant porté à l'inventaire IVS des voies historiques suisses, des interventions lourdes n'y sont pas envisageables sauf à les assortir de très onéreuses interventions qui en assureraient l'intégration paysagère tout en conservant la substance historique.

Pour répondre à toutes ces contraintes, la recherche d'une solution techniquement fiable, réalisable financièrement, acceptable au niveau patrimonial et répondant aux attentes de l'ensemble des usagers est recherchée actuellement par les différents partenaires privés, communaux et cantonaux.

Pour les randonneurs et d'une manière très pragmatique il a été décidé au stade actuel, entre les différentes communes de St-Léonard, Lens et Sierre et Valrando de pérenniser le passage de ce tronçon du chemin du vignoble sur la route viticole actuellement utilisée comme déviation. La signalisation sera améliorée et le site internet de suisse mobile mis à jour avant la période estivale.

6.10 Questions diverses à la commune

M. Samuel Elsener fait part que le chemin de Napoléon et les accès sont mal entretenus.

Olivier Salamin répond que si le problème est sur les accès, il est possible que la commune ne soit pas propriétaire de ces terrains mais que si le problème est sur le chemin, il est pris note de cette doléance qui sera transmise au service communal concerné.

Olivier Salamin rappelle l'importance de communiquer les problèmes dit « techniques » aux services concernés durant l'année.

6.11 Communication de la commune sur des projets pour Granges - M. Anthony Lamon / M Pierre-André Vianin

Fusion des polices

Ce projet est déjà bien avancé. Les réflexions ont porté sur le fait que le bassin de population est le même. La mutualisation des forces de police permet de dégager des agents pour de la police de proximité et une réduction des coûts.

Fusion des communes Grône-Chalais-Chippis-Sierre

Les conseils communaux ont décidé d'aller plus loin dans la réflexion sur une possible fusion des communes. Elles ont donné leur accord pour engager des discussions. De nombreuses collaborations sont déjà d'actualité dans des domaines comme les écoles, les services techniques...

Des rencontres citoyennes vont être organisées pour connaître le point de vue des habitants.

Anthony Lamon passe la parole à Pierre-Alain Vianin.

Pierre-Alain Vianin explique que cette année, un podium et un meilleur éclairage a été mis à disposition de la fanfare Stéphanie. Il souhaite une bonne réussite aux musiciens.

Concernant la zone « sport » d'Ecossia, les travaux seront finis fin 2019 début 2020. Le processus avait été lancé en 2014.

La commune a maintenant lancé des réflexions pour le quartier, dit projet Condémine 20-30. Le but est de repenser toute cette ancienne zone avec notamment la construction d'une école d'art, un éco quartier et une patinoire. Cinq bureaux d'architecte sont engagés pour développer et présenter un projet. Pour la patinoire, l'objectif est de lancer les travaux en 2021 pour une inauguration en 2024. Le coût de cette construction et son financement n'ont pas encore été évalué.

Enfin un dernier projet concerne la rénovation de l'école de Borzuat.

Julien Constantin reprend la parole et rebondit sur l'information concernant le podium mis à disposition de la fanfare en lisant un texte transmis par Francine Zufferey, présidente de la fanfare.

Dans son courrier, Francine Zufferey remercie la commune pour avoir apporté les solutions nécessaires au bon déroulement du concert de cette année.

Un dernier tour de table est lancé.

Olivier Constantin demande si pour la suite des travaux de l'école de Granges, les professeurs seront impliqués dans les discussions.

Pierre-Alain Vianin répond que le directeur des écoles est impliqué dans les discussions et qu'il fait le lien avec le personnel enseignant. Il ajoute que la commune intègre les « futurs » utilisateurs dans les projets de construction d'infrastructure public.

7 Divers

Julien Constantin informe de la démission de Pascal Mathier du comité. Il explique que ce dernier va quitter le village de Granges. Pascal Mathier faisait partie du comité depuis l'AG du 04 mars 2016. Un présent lui sera remis lors de la prochaine séance de comité pour le remercier pour le travail effectué.

Julien Constantin annonce l'arrivée au comité de Lionel Zufferey en tant que secrétaire et lui souhaite plein de satisfaction.

Julien Constantin remercie Anne-Claude Garcia-Vianin et Nicole Constantin pour leur projet des familles Tapagoilles qui va être présenté et leur donne la parole.

7.1 Famille Tapagoilles – Nicole Constantin

Après la naissance du groupe des aînés durant l'année 2018. Des réflexions ont mûri pour mettre en place un groupe de réseau autour des familles sous le nom « Familles Tapagoilles ».

Il est constaté que Granges est riche en connaissances de part ses habitants et qu'il serait intéressant que ces connaissances soient partagées.

Les prochains événements des Familles Tapagoille sont :

20.04.2019, chasse aux œufs avec atelier de bricolage et présence d'animaux de Pâques.

24.05.2019, présentation des projets pour le reste de l'année.

Julien Constantin remercie les initiatrices de ce projet et donne la parole à Joël Roh, conseiller bourgeoisiale.

7.2 Correction du Rhône

Joël Roh s'étant déjà exprimé lors du point 6.5 sur la correction du Rhône il aborde d'autres sujets.

Il remercie la commune pour la modification de la vitesse à proximité de l'Agorespace.

Concernant le centre du vieux-village, il constate que des places de stationnement ont disparu. Les gens se retrouvent à parquer à des endroits pas prévus à cet effet ce qui cause un problème de sécurité vis-à-vis des enfants. Il demande quelles solutions peuvent-être envisagées pour récupérer des places de stationnement et informer les citoyens pour éviter ces parcsages dangereux ?

Réponse écrite de la commune

L'ensemble de la zone 30 ne tolère le stationnement que dans les places marquées à cet effet. Dès lors le stationnement hors case s'expose au risque de se voir sanctionné d'amende. La police veillera à la situation.

Pour ce qui concerne la création de nouvelles places de stationnement au centre du village, cela va à l'encontre de demandes de plus en plus nombreuses pour rendre cette zone plus conviviale et d'y privilégier les modes doux. (Certaines voix s'élèvent également pour demander la mise en place d'une zone 20km/h ce qui pour l'heure semble difficilement réalisable au vue de la faible densité piétonne en dehors des heures d'entrée/sortie des classes).

Dès lors il semble logique de limiter les stationnements au centre et seules des places de dépose pour les usagers de la Crèche seront mise en place. Le parking Nord du village sur la rue de Fauporte étant situé à une centaine de mètres du centre et celui du terrain à 200m offrent actuellement des capacités importantes de stationnement. Le bureau de signalisation examinera toutefois l'opportunité de limiter la durée du parking le plus proche afin d'y favoriser les tournus en journée pour aiguiller le stationnement de longue durée vers le terrain de foot.

Il remercie la voirie qui a été présente de manière régulière malgré l'arrêt maladie de XXXX et constate qu'aujourd'hui la collaboration avec la commune est bonne et se réjouit de la maturité acquise.

Julien Constantin remercie Joël Roh et donne la parole à M. Nanchen Daniel, conseiller bourgeoisiale.

7.3 Fondation vieux Grange – M. Daniel Nanchen

Daniel Nanchen explique que durant l'année 2018, une recherche de fond a été faite et la somme de CHF 100'000.— a été récoltée. De l'argent devrait encore être versé par La loterie Romande et la fondation Ernst Göhner. Il remercie également la commune et la bourgeoisie pour ce qui a déjà été donné.

Durant 2019, il est prévu de mettre à l'enquête la rénovation d'un mur de rempart se trouvant en amont de la salle bourgeoisiale. Durant la rénovation, l'archéologue Romain Andenmatten, étudiera la zone.

Il fait également part d'un escalier au sommet des collines à protéger car c'est une œuvre rare en Valais.

Julien Constantin remercie Nanchen Daniel pour son intervention, et demande si quelqu'un veut prendre la parole dans l'assistance.

7.4 Remerciements patinoire et comité St-Etienne

Joel Roh prend la parole pour remercier David Bagnoud qui a mis en place un groupe pour la patinoire. Il remercie également toutes les personnes ayant pris du temps pour cette structure éphémère.

Il remercie également le comité de la Saint-Etienne qui se rajeunit.

7.5 Diverses questions – interventions citoyennes

Michel Siggentaler prend la parole et remercie également les personnes ayant œuvré pour la patinoire. Il dit avoir constaté que le sol de l'agorespace présentait un creux et une bosse. Il demande si le terrain sera nivelé ?

Julien Constantin explique que la commune effectue des travaux chaque année pour l'entretien de cet espace. David Bagnoud ajoute ne pas avoir constaté ce besoin de nivellement.

Michel Siggentaler demande si la commune peut installer des bancs le long du chemin menant au lac de la Brèche et également dans la localité. La commune prend note.

Réponse écrite de la commune :

Les parcs et jardins ont été chargé d'examiner la possibilité de compléter ces équipements entre la zone du couvert de la Bourgeoisie et le lac.

Michel Siggentaler ajoute enfin qu'avec les nombreuses dernières constructions, il serait intéressant qu'un panneau synoptique montrant les rues dans le village soit installé dans Granges. La commune prend note.

Réponse écrite de la commune :

Ce type de panneaux étaient généralement édités par des entreprises privées qui les finançaient via des annonceurs. Leur position devait offrir une certaine visibilité et les lieux de passages étaient dès lors privilégiés. Or depuis l'avènement d'internet et la multiplication des applications de téléphonie mobile, l'intérêt commercial lié à ces panneaux a fortement chuté et ces panneaux tendent à disparaître.

Vous pourrez néanmoins trouver l'ensemble des indications souhaitée sur le site d'information du territoire qui recense et tient à jour toutes les indications souhaitées sur www.vsgis.ch qui est compatible avec une utilisation sur portable.

Roh Christophe a constaté que des arbres soi-disant malades avaient été coupés entre la rue de Plantzette et la step. Il demande si ces derniers seront replantés. La commune prend note, une réponse sera apportée par la suite.

Réponse écrite de la commune :

Il s'agit selon la description d'arbres qui se situaient dans ou en bordure du canal. Leur position ou leur état présentant un risque d'obstacle à l'écoulement des eaux, ils ont été abattus dans le cadre de l'entretien imposé à la commune par la loi sur aménagements de cours d'eau. Ces arbres ayant poussé naturellement il n'est pas prévu de les remplacer.

Dominique Germanier prend la parole et remercie les personnes ayant organisé la disco glace.

Marie-Noëlle Pugin prend la parole et explique avoir constaté que le chemin amenant à la colline de Pintset est mal entretenu. La commune prend note.

Samuel Elsener prend la parole pour annoncer la création du PVC Pantzette Vélo Club. Le but est de réunir les Grangeard dans le but de rouler ensemble et de passer de bons moments. Le président est David GARD.

Claude Pugin prend la parole et fait part de déprédations constatées aux abords de l'église ainsi qu'une effraction sur un réceptacle à monnaie. Il demande si des patrouilles de police peuvent y effectuer des contrôles préventifs plus réguliers.

Olivier Salamin remercie les citoyens pour les questions mais demande à ne pas attendre l'assemblée pour transmettre ces questions aux différents services concernés. Ils remercient les initiatives citoyennes. Enfin il explique que la commune aimerait trouver un moyen d'aider les citoyens à la création d'espaces verts.

7.6 Prochaines manifestations

Julien communique encore les prochaines manifestations du village :

- 04.04.2019, 02.05.2019, 06.06.2019 Les repas rencontre des 60+ (sur réservation)
- 18.05.2019 La journée nettoyage du Vieux Granges
- 20.06.2019 La fête Dieu à Granges (messe suivie du repas)
- Décembre 2019 : Les Fenêtres de l'Avent
- 06.12.2019 La St-Nicolas et le concert des Ecoles
- 26.12.2019 La fête patronale

Julien lève la séance à 21h25 et annonce qu'une agape va être servie.

Granges, le 04 avril 2019
Lionel Zufferey